

tes d'écoute, de confiance et de tolérance sont installées dans la proximité et la permanence de la relation éducative, les jeunes peuvent alors développer des réflexions personnelles portant sur leur propre santé.

Reste la question de la mise en œuvre d'actions de prévention et d'éducation à la santé qui prennent en compte les réflexions qui précèdent.

### Pas de prévention sans confiance

Au risque de surprendre, on peut estimer que les professionnels de santé ne sont pas les personnes les mieux placées pour cela et que les actions de terrain doivent être conduites par les personnes les plus en relation globale et permanente avec les jeunes concernés. C'est donc le terrain des animateurs professionnels, des

► François Chobeaux.  
« Construction d'une dynamique de santé communautaire à partir de la pratique d'activités physiques ». *Sauvegarde de l'enfance* n° 1-2, 1993, p. 172-175.

éducateurs et des bénévoles des associations de jeunesse, la tâche restant à la charge des professionnels de santé portant beaucoup plus sur l'accompagnement, l'aide, l'information et le soutien à apporter à ces acteurs de terrain.

Des interventions de prévention gagnent donc à être ancrées dans la relation quotidienne, à être portées par des personnes ayant la confiance des jeunes et à prendre en compte l'existence des groupes de pairs. Elles gagnent également à être développées dans la durée et à prendre en compte non seulement les aspects visibles des comportements mais également les rapports inconscients que chacun entretient avec les représentations qu'il a de son corps et son désir d'en maintenir l'intégrité. C'est à ces conditions seulement que l'on peut espérer limiter l'écart entre les connaissances acquises et la modification des comportements, principal objet de ces actions.

## Le forum et la charte santé de l'académie

Strasbourg

Le forum santé qui s'est tenu à Strasbourg le 8 octobre 1993, s'appuie sur le constat du nécessaire partenariat entre chefs d'établissement et personnels sociaux de santé. C'est une nouvelle « culture de la santé scolaire qu'il convient de mettre en œuvre ».

Le recteur est le maître d'œuvre de cette démarche, qui doit prendre la valeur d'un engagement réciproque sous la forme d'une charte. Cette charte proposée par l'ensemble des personnels à l'ensemble des chefs d'établissement en septembre 1994 a permis à chaque équipe de déterminer en commun les priorités et de définir sa stratégie. Les premiers résultats sont encourageants : le temps consacré par les personnels aux actions collectives de santé et inscrites dans le projet d'établissement est le double de la moyenne nationale.

### Le forum en chiffres

217 chefs d'établissement  
51 responsables administratifs  
65 médecins  
100 infirmières  
52 assistantes sociales  
20 personnes pour le Comité de pilotage : 10 chefs d'établissement et 10 personnels de santé et sociaux.

Les collectivités territoriales  
Une dizaine d'associations, autant d'entreprises  
320 000 élèves concernés

### Thèmes retenus

Comité d'environnement social  
Secret professionnel et partenariat  
Violence  
Maltraitance  
Abus sexuels  
Mal-être  
Hygiène et sécurité en faveur des personnes et des élèves  
Personnel infirmier, médical, social,  
mode d'emploi : santé intégrée au projet d'établissement.

### La charte santé fixe

**5** objectifs qui concernent :

- le programme académique
- les programmes scolaires
- les projets d'établissement
- la formation des enseignants et des personnels Atos (administratif, technique, ouvrier de service).
- la place et la formation des personnels sociaux et de santé.

**18** engagements possibles sur les différents thèmes : les structures et réseaux d'actions collectives, la réglementation, les ressources humaines, etc.

**26** indicateurs de suivi qui permettent de mesurer l'impact des engagements, par exemple le nombre d'équivalents temps-plein de nos personnels, le montant des crédits de fonctionnement, le pourcentage d'actions collectives sur l'ensemble du temps de travail de nos personnels, le taux d'absentéisme des élèves et des personnels, le nombre d'accidents du travail déclarés.